

# CFALIEN

Bulletin trimestriel  
Mars, avril & mai 2014

#  
**134**

Belgique - België  
P.P.  
Bruxelles X  
1/2537

Bureau de dépôt :  
Bruxelles X  
2.200 exemplaires

Agrément P002877

## **TOUS DANS LE MÊME SAC !**



**Centre de Formation d'Animateurs**  
Formations à l'animation de groupes et en relations humaines,  
à l'animation théâtrale, à l'animation musicale et à l'animation cinéaste



# SOMMAIRE

## 3 Brèves

## 4 Dossier : Kesako cette histoire de SAC...

## 4 Qu'avez-vous dans votre SAC ? Un (gros) paquet d'absurdités

## 7 Le problème avec les jeunes ? C'est l'éducation, j'vous dis !

## 10 La Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle (FAS)

## 11 Les stages de vacances

## 12 FORMATIONS ET ANIMATIONS

Le CFALIEN est une publication du Centre de Formation d'Animateurs asbl

Service de Jeunesse et de Promotion des Travailleurs Socioculturels agréé par le Ministère de la Fédération Wallonie - Bruxelles Agréé par la COCOF comme Opérateur d'Insertion Socioprofessionnelle

32, Chaussée de Boondael, 1050 Ixelles  
Tél: 02/511.25.86 - web: www.cfaasbl.be

Nos bureaux sont ouverts  
du lundi au vendredi de 9h à 17h

# ÉDITORIAL

**Un vrai bric-à-brac que ces SAC !**

On penserait presque à une blague avec cette date du 1er avril comme échéance laissée aux communes belges pour se positionner sur l'application des sanctions administratives communales.

Entre le respect spontané de certains commandements moraux fondamentaux et la pression qu'exerce la menace répressive, il y a une certaine marge de manœuvre laissée à l'éducation : l'objectif recherché consiste bien à accepter la loi qui s'impose sans que rien ne nous y impose, sauf l'intégration de sa nécessité.

Soit.

Mais, comment les professionnels éducatifs pourraient-ils être garants d'une loi arbitraire qui, en plus de ne pas contribuer à la formation civique des jeunes, est un véritable camouflet pour les procédures, les institutions et les services qui apportent de vraies réponses globales et qui s'inscrivent dans la durée? « Il s'agit de renforcer certainement les dispositifs de prévention et d'accompagnement des jeunes et de leurs familles dans les écoles, les AMO, les maisons de jeunes, les CPAS... » Ce n'est pas nous qui le disons, mais Evelyne Huytebroeck elle-même : quel est donc le dialogue au sein du Gouvernement ? Un dialogue de sourds, comme celui mené avec les acteurs associatifs, sentinelles de terrain qui n'ont de cesse d'interpeller les autorités à propos de l'aberration de ces sanctions ?

Ce CFALIEN par l'entremise d'Alain Scheuren, rédacteur de ce numéro, vous propose de mettre la main dans les SAC(s) et puisque cet éditto commençait presque comme une farce on peut se permettre d'illustrer l'absurdité de ces sanctions par une petite histoire : à Anvers, la maison d'art pour les enfants et les jeunes Villanella a reçu une SAC pour avoir protesté contre...les SAC !

Bonne lecture,  
Lamia Kebbou

Photo : Les stagiaires de la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle (FAS)



## APPEL LANCÉ AUX JEUNES ÂGÉS DE 18 À 25 ANS À BRUXELLES

**Tu as entre 18 et 25 ans ?  
Envie de te rendre utile ?  
De vivre une expérience enrichissante ?  
Rejoins le Service Citoyen !**

Le Service Citoyen te propose de t'engager durant six mois dans un projet utile à la collectivité.

Tu auras l'occasion de suivre diverses formations (techniques média, et autres) et de réaliser une mission au sein d'une des quarante organisations partenaires.

Tu pourras par exemple organiser des événements dans un centre culturel, réaliser un reportage vidéo, découvrir l'horticulture ou animer des activités dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

Une cérémonie de clôture est organisée sous forme d'un événement officiel et récompense ton engagement citoyen en fin de parcours.

Une occasion d'apprendre tout en t'investissant dans un projet passionnant !

### Conditions pour participer :

- Avoir entre 18 et 25 ans
- S'engager 6 mois à temps plein, individuellement ou en équipe (avril – septembre 2014)
- Etre résident à Bruxelles (1 des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale)
- Tu reçois une indemnité de 10 euros par jour, le remboursement de tes trajets de transport et une assurance.

### Intéressé(e) ?

Contacte au plus vite Anne Theisen, coordinatrice pédagogique : 02 256 32 44  
E-mail : [coordination-peda@service-citoyen.be](mailto:coordination-peda@service-citoyen.be)  
Plus d'infos : [www.service-citoyen.be](http://www.service-citoyen.be)



**infor Jeunes Bruxelles**

Tu es étudiant(e) et tu cherches un job ? **Chercher un job**

Tu es étudiant(e) et tu cherches un logement ? **Chercher un logement étudiant**

Tu cherches un stage de vacances ou un loisir pendant l'année ? **Chercher des stages ou des loisirs**

**Infor Jeunes Bruxelles c'est de l'info sur ..**

- Logement
- Loisirs & vacances
- Etude & formation
- Emploi & chômage
- International Citoyenneté
- Santé & vie affective
- Aide sociale

**En pratique**  
Rue Van Artevelde, 155  
1000 Bruxelles  
Tel : 02 514 41 11  
Fax : 02 502 68 19  
[bruxelles@ijbxi.be](mailto:bruxelles@ijbxi.be)

**www.ijbxi.be**

Permanence sans rendez-vous  
Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 11h30 à 17h.  
Le jeudi de 13h à 17h.

[www.facebook.com/ijbxi](http://www.facebook.com/ijbxi)

Editeur responsable: Vincent Roelandt, 155 Rue Van Artevelde 1000 Bruxelles

## DOSSIER : KESAKO CETTE HISTOIRE DE SAC...

Malgré une opposition importante et sans précédent de différents acteurs de la société civile et tout particulièrement du monde associatif, la Chambre des représentants a voté à la majorité une extension de la législation sur les SAC (Sanctions Administratives Communales).

Les communes, par cette extension, ont la possibilité maintenant d'abaisser l'âge pour l'application des amendes SAC à ... 14 ans.

La loi sur les SAC est fortement critiquée. Ces mesures font grincer des dents. Les détracteurs sont nombreux. Cette réforme, ne participe-t-elle pas à une stigmatisation des jeunes ? L'application des sanctions administratives aux 16-18 ans n'a, semble-t-il, jamais été évaluée. Ont-elles atteint leur but ? Et pourquoi dès lors élargir leur champ d'action aux 14-16 ans ?

Pour nourrir ce débat, le CFAlie n a recueilli le point de vue de deux intervenants bruxellois assurant un accueil de première ligne. Nous leur avons proposé de vider leur... « SAC ». Petit coup de projecteur pour une réflexion et pour une réponse qui se veulent résolument éducatives et élaborées avec les jeunes plutôt qu'à leur encontre.

Alain Scheuren



# QU'AVEZ-VOUS DANS VOTRE SAC ? UN (GROS) PAQUET D'ABSURDITÉS

Par Madeleine Guyot,

Directrice du service d'Aide aux jeunes en Milieu Ouvert, Samarcande.

D'ici le 1er avril 2014, toutes les communes belges se seront positionnées quant à l'application des sanctions administratives communales (SAC) dans ses nouvelles modalités. En fonction des majorités en présence, les communes choisiront d'appliquer le système sur les mineurs dès 14 ans ou non. D'ici quelques mois, le citoyen belge, mineur comme majeur, aura le plaisir de goûter à la diversité du traitement réservé aux « incivilités » et subira de plein fouet l'injustice d'un système répressif arbitraire.

La loi relative aux sanctions administratives communales, votée le 30 mai 2013, élargit les compétences des communes qui le souhaitent en matière de « lutte contre les incivilités ». Concrètement, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que si vous commettez une « incivilité », vous pourriez être punis par une amende (jusqu'à 350 euros pour les majeurs et 175 euros pour les mineurs). Cette loi se veut être une réponse rapide dans le traitement

des « comportements problématiques », ceux qui apparemment pourrissent le quotidien des Belges et qui restent impunis : les crachats, les mégots par terre, les tags, voire les miettes de sandwich sur un banc, ... D'application depuis 1999, cette loi a subi plusieurs réformes, renforçant toujours davantage l'autonomie communale en la matière. La dernière réforme, incluse dans l'accord de gouvernement, a été concrétisée par la Ministre de l'Intérieur.

Photo : Les stagiaires de la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle (FAS)



### L'arbitraire d'une loi moulée dans le texte

Cette loi est réellement problématique. Par son caractère profondément arbitraire, elle met en péril certains principes démocratiques. Dans le texte de loi, l'imprécision règne en maître tant dans la définition de ses termes que dans son cadre d'application. L'importante variabilité d'interprétation qui peut en être faite est inévitable, notamment sur la définition de ce qu'est un comportement susceptible d'être puni par une SAC. La presse nous a relayé un bel échantillon d'exemples dernièrement. A Ostende, un homme a reçu une SAC pour avoir ramassé des déchets sauvages et les avoir jetés dans une poubelle publique ; à Louvain, les musiciens ambulants n'ont pas le droit de jouer faux ; à Oupeye, on ne peut pas jouer avec un ballon en mousse dans une cour d'école durant l'été ; à Machelen, il est interdit de laisser des miettes de sandwiches sur un banc. Autant de cas concrets qui nous donnent clairement une idée de la marge d'interprétation qui peut être opérée par les communes sur la notion de comportement incivique.

Le citoyen belge, s'il ne veut pas être puni, devra faire en sorte de distinguer les comportements autorisés de ceux qui ne le sont pas. A chaque frontière communale, il devrait s'informer de la législation communale en vigueur. Car nul n'est censé ignorer la loi ! Les communes ont un « devoir d'information » par rapport aux SAC. Mais celui-ci se résume dans le texte à une notion particulièrement relative faisant référence à une information « par tous les moyens possibles ». Tout est autorisé. Rien n'est précisé. Aucune modalité minimale de communication n'est imposée pour réaliser une information qui prend en compte les nombreuses identités des habitants d'une commune, notamment en termes socio-économiques, culturels. A Etterbeek, par exemple, ils se sont pour le moment contentés de faire référence, sur leur site internet, au Règlement Général de Police, texte imbuvable constitué d'une litanie d'articles de loi administrative. Un bel effort de vulgarisation en somme.

### Un coup de balai sur la séparation des trois pouvoirs

Cette loi fourre-tout mélange tous les niveaux de pouvoir : la commune légifère, exécute et juge. Lorsqu'un agent a constaté une incivilité, il en réfère via un procès-ver-

bal au « fonctionnaire sanctionnateur ». Érigé en juge, ce dernier décidera de la procédure à imposer au « contrevenant » et du montant de l'amende. Le fonctionnaire sanctionnateur dépend administrativement de la commune. D'ailleurs, le secrétaire communal peut prendre cette fonction. Dans la majorité des cas, la commune sera la victime (par exemple, concernant des miettes de sandwiches sur un banc, des mégots par terre...). Donc tout est dans tout. Par ailleurs, la loi ne précise pas les critères sur lesquels le fonctionnaire sanctionnateur évaluera la réussite des mesures et/ou déterminera le montant de l'amende. Pour une même incivilité, dans une commune différente, le traitement réservé au contrevenant sera différent en fonction de l'identité du fonctionnaire.

Ce mélange malsain aura encore plus de conséquences dans la répression des comportements liés à des infractions mixtes. Ces infractions, auparavant aux mains de la justice, peuvent glisser sous le règne de la gestion administrative des SAC. Il s'agit par exemple, des tags, de vols ou encore de troubles de l'ordre public. Il s'agit de comportements qui doivent effectivement être réprimandés. Mais qui doivent être traités par notre système judiciaire, ne fut-ce que pour garantir la présomption d'innocence. Le prétexte d'augmenter l'autonomie des communes concernant la gestion de leurs espaces publics n'est pas suffisant pour nous imposer cette justice parallèle qui ne respecte pas nos droits fondamentaux.

### Un désastre pédagogique pour les mineurs

Cette prérogative communale peut porter sur les mineurs dès 14 ans. Parce qu'apparemment, ils ont l'âge de discernement... Le système SAC existe déjà pour les mineurs dès 16 ans mais celui-ci n'a pas été évalué. Aucune donnée objective ne sous-tend cet abaissement d'âge. Pour ne pas faire (trop) grincer des dents, les auteurs de la loi ont précisé des modalités spécifiques pour les mineurs. Là, pour le coup, on aurait pu croire qu'ils ont fait un effort. En fait, non. Concrètement, si un enfant commet une « incivilité », une procédure « éducative » se met en place pour qu'il « prenne conscience de son acte ». Ici encore, la loi est trop vague dans ses termes et dans la définition de son champ d'application. Premièrement, il n'est précisé aucune exigence de formations adaptées à la spécificité des mineurs pour les opérateurs de terrain. Il s'agit pourtant des personnes qui seront les plus proches de cette procédure « éducative » dans le travail de responsabilisation du mineur visé, à savoir les médiateurs, les personnes qui encadreront les prestations citoyennes ou encore le fonctionnaire sanctionnateur. Ce sont eux qui décideront si la procédure éducative a réussi. Cette loi est donc en complète contradiction avec la Convention internationale des droits de l'enfant qui selon l'article 40 impose un cadre spécifique : « Le Gouvernement doit promouvoir l'adoption de lois, de procédures, la mise en place

Photo : Les stagiaires de la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle (FAS)





Photo : Les stagiaires de la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle (FAS)

d'autorités et d'institutions spécialement conçues pour les enfants ». Deuxièmement, les communes pourront faire leur marché parmi ces alternatives, en fonction de ce qui les arrange. L'implication parentale et les prestations citoyennes sont facultatives. Seule l'offre de médiation est obligatoire mais elle peut logiquement être refusée (par le contrevenant ou la victime). C'est le principe même de la médiation. L'existence même de ces mesures, déjà insuffisantes, n'est donc pas garantie. En conclusion, le risque est grand de voir l'aboutissement de ce « processus éducatif » se résumer à une mesure administrative et répressive, ni plus, ni moins : l'amende, qui peut aller jusqu'à 175 euros. Ce qui pour un jeune de 14 ans n'a vraiment aucun sens.

Concernant les mineurs qui commettent des incivilités, la société doit effectivement y répondre. Mais avant tout par un processus éducatif. Les jeunes doivent pouvoir apprendre de leurs erreurs et expérimenter les limites. L'âge de discernement varie en fonction du développement intellectuel et physique de l'enfant et du contexte socio-économique et socio-culturel dans lequel il évolue. Et c'est au juge de la jeunesse que l'on confie l'appréciation de la capacité de discernement du jeune ayant commis un acte délictueux. L'adolescence est une période importante en termes de développement physique et mental. Une réponse éducative adéquate ne peut pas faire fi de ces notions propres aux mineurs. Prendre le temps de discuter avec lui, de le mettre

face à ses contradictions est un élément-clé du processus éducatif. Avec la volonté de rapidité de traitement du système SAC, c'est la recherche de l'efficacité de la sanction qui est visée et non le processus en tant que tel.

### **Criminaliser l'espace public n'est pas une solution**

L'un des problèmes fondamentaux de cette loi est qu'elle réduit la réflexion sur nos usages de l'espace public uniquement en termes d'« incivilités », donc de comportements à réprimer. La loi SAC tente de nous faire croire qu'en punissant individuellement les gens, chacun d'entre nous apprendra à mieux contrôler son usage des espaces publics. Cette loi est malhonnête car elle fait fi d'une réelle insuffisance structurelle : les conditions nécessaires pour permettre aux individus d'adopter un comportement civique sont rarement réunies. Par exemple, il n'est pas juste que je risque une SAC alors que ma petite fille de 3 ans ½ doit uriner le plus rapidement possible et que la ville dans laquelle j'habite ne met pas à disposition des toilettes publiques. Derrière cette loi se cache une réelle faillite de notre système politique à gérer les dynamiques collectives qui peuvent exister entre les individus et leur environnement.

Coincée dans le spectre de la répression, cette loi ne permet pas de poser la réflexion de manière décroisée et de développer un regard nouveau sur la manière avec laquelle les individus désireraient vivre dans les espaces publics. Mettre en lien différents

domaines comme l'aménagement du territoire, la cohésion sociale et la jeunesse pourrait être une voie concrète pour réaliser une réflexion qui intègre la variabilité des usages de notre environnement. C'est la question de la place que chacun d'entre nous a la possibilité de prendre dans la société qui est à poser. Pas celle de l'insécurité. C'est la question des possibilités qui sont offertes aux individus de pouvoir s'investir concrètement dans les espaces de vie dont il faut s'emparer. Pas celle des incivilités. Concernant les mineurs, les opportunités de ce type sont rares. Trop souvent considérés comme perturbateurs, les jeunes n'ont que très peu l'occasion de faire entendre leurs voix. De quelles modalités concrètes d'écoute, de consultation et de prise de décision disposent-ils ? Le fait de recevoir une amende pour avoir laissé quelques miettes d'un sandwich sur un banc public va-t-il amener un jeune de 14 ans à respecter son environnement ? Comment lui expliquer la logique d'une loi qui interdit de jeter un mégot de cigarettes à gauche alors que c'est autorisé à droite ? Comment un jeune va-t-il apprendre d'une loi arbitraire qui ne respecte pas ses droits fondamentaux ? Cette loi, de par ses contradictions évidentes et son cadre sécurisant, donne surtout à voir et à expérimenter une réalité absurde. ]

# LE PROBLÈME AVEC LES JEUNES ? C'EST L'ÉDUCATION, J'VOUS DIS !

Par Vincent Roelandt,  
Directeur d'Infor Jeunes Bruxelles.

Sur fond de crise économique et sociale, la jeunesse tente de se frayer un chemin vers son autonomie, vers la concrétisation de ses projets de vie. Alors que l'on s'accorde à dire que pour y arriver, cette jeunesse n'a pas toutes les cartes dont disposaient leurs aînés, les discours stigmatisant à son encontre sont légion. Les représentations sociales de la jeunesse incitent et renforcent des pratiques sociales qui témoignent bien des tensions qui imprègnent la société actuelle. Des SAC appliquées aux mineurs, au traitement du chômage des jeunes, la société balance entre responsabilisation individuelle et collective, entre peur et fascination.

**V**oici en substance ce que déclarait pour la télévision le bourgmestre d'Etterbeek à propos de l'application des sanctions administratives communales aux mineurs dès 14 ans :

« La loi permet d'adopter des sanctions financières, elle n'oblige pas, ce n'est pas parce qu'on peut, qu'on doit..... On a jamais été courir derrière les jeunes pour les

embêter. Cela fait partie de l'éducation et de la formation que d'avoir une réponse sociétale lorsque l'on a un comportement inadapté, là est simplement notre volonté. » Nous pouvons relire dix fois la dernière phrase, il faut bien admettre qu'il est très difficile d'en déduire quoi que ce soit. Formulée comme telle, elle ne veut absolument rien dire. Mais bon, sans mauvaise foi,

nous devinons qu'au travers des sanctions administratives, la Commune va pouvoir, et dans certains cas vouloir, jouer un rôle éducatif et formatif à l'encontre de cette jeunesse qui semble poser tant de problèmes, qui semble accumuler les actes d'incivilité et ne pas adopter les comportements attendus. Elle s'investit donc d'une mission « orthopédique », de redressement

Photo : Les stagiaires de la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle (FAS)



avec un pouvoir de sanction important, une sorte de super éducateur, très puissant qui vient rappeler à tous ces jeunes, les manquements et les lacunes éducatives dont ils sont porteurs. C'est donc une interpellation des jeunes mais de leurs parents aussi, désignés comme coresponsables des incivilités de leurs enfants.

Difficile de ne pas voir dans les SAC un témoin de plus de la résurgence d'un conservatisme bien-pensant qui érige des normes sociales sur des bases morales traditionnelles. Certes, les manifestations les plus spectaculaires actuellement, sont celles émergeant d'un courant conservateur catholique qui s'est exprimé, entre autres, contre le mariage homosexuel, chez nos voisins, ou le droit à l'euthanasie pour les mineurs, à laquelle des mouvements conservateurs de droite s'associent parfois, mais pas forcément. En tout cas les positions progressistes se heurtent de plus en plus à une radicalisation des positions conservatrices qui trouvent un terreau fertile dans la stigmatisation d'une jeunesse

rendue responsable de sa non intégration, de ses difficultés d'insertion dans l'emploi et la société en générale. C'est dire que la jeunesse visée cumule souvent les différentes formes d'exclusion sociale : économique d'abord, scolaire et culturelle ensuite, pour enfin subir, en avalanche toutes les autres exclusions consécutives, celle de l'emploi, du logement et des soins de santé, pour ne citer que les plus courantes.

Alors que cherche-t-on en abaissant l'âge d'application des SAC à 14 ans ? Que cherche-t-on lorsque l'on accentue les mesures d'exclusion du chômage à l'encontre des jeunes, alors que le public qui en souffrira le plus est justement celui qui en a le plus besoin. Que cherche-t-on quand on exclut un jeune de l'école pour avoir dépassé son quota d'absence, alors qu'il a été orienté dans une section professionnelle qu'il n'a pas choisie ? Face à un problème structurel d'emploi, la réponse institutionnelle est celle de la responsabilisation individuelle. Face à un problème de dualisation du système scolaire et d'une perte

de sens de l'apprentissage pour les jeunes pris dans le tourbillon des relégations, l'institution scolaire évacue le problème en évacuant l'élève avec. Alors, face à un rassemblement de jeunes adolescents un peu bruyants sur un banc public, la réponse sera désormais la sanction administrative. Parce qu'elle aurait la vertu d'être éducative, d'agir sur le comportement des jeunes de façon durable. Parce qu'évidemment elle sera perçue comme juste, qu'elle sera intériorisée au bout d'un processus d'amendement éclair, et que le jeune aura compris qu'il doit se conformer à ce qui lui est demandé. C'est pour son bien !

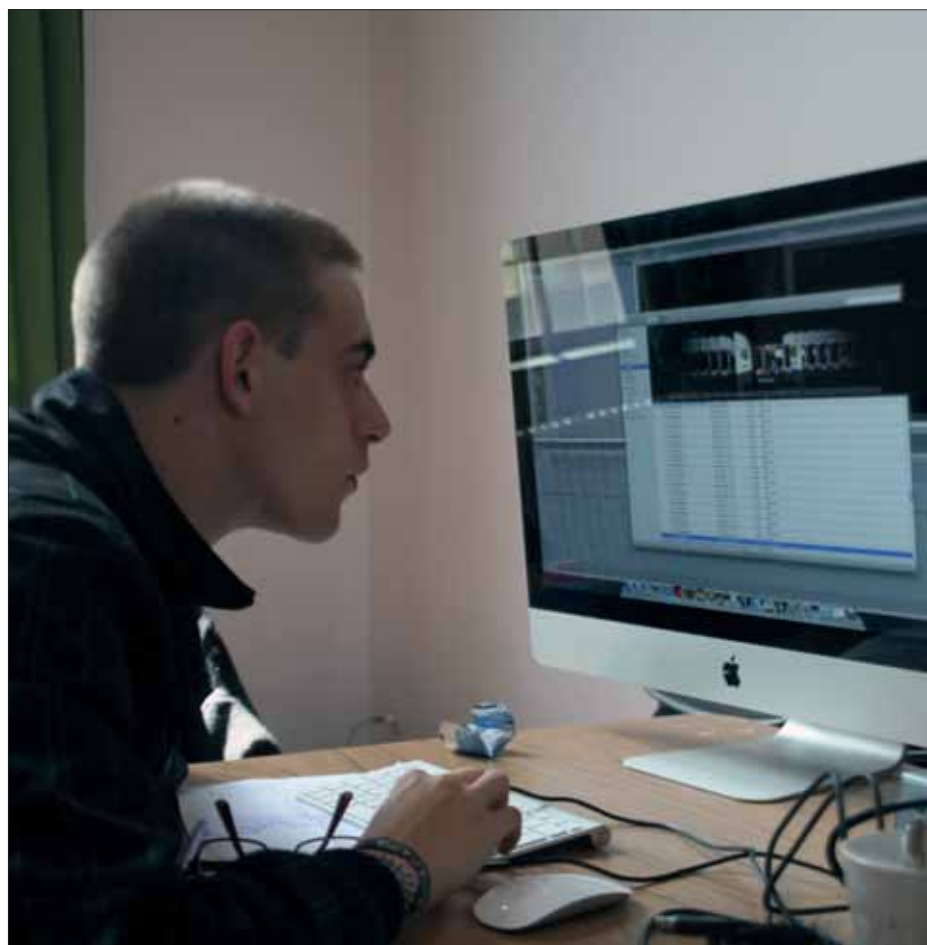
Ainsi, à côté d'une vision d'une jeunesse carencée et apathique qu'il faut activer (les jeunes sont fainéants, ne se mobilisent pas, ne s'engagent dans rien, sont sous ou mal qualifiés), on retrouve une autre vision d'une jeunesse qui fait peur, dangereuse, délinquante et qu'il faut contrôler, sanctionner.

En ce sens, Claire Gavray notait il y a peu dans la revue de l'Observatoire, « nos sociétés actuelles manifestent une attitude ambivalente vis-à-vis de la jeunesse. D'un côté, elles sont fascinées par les valeurs qui lui sont associées : la beauté, la performance, la santé ... D'un autre côté, même si l'opinion publique accepte l'idée que le contexte économique auquel la jeunesse est confrontée est peu enviable, elle dévalorise cette dernière et la voit comme concurrente, craignant qu'elle bouscule les certitudes, porte atteinte aux places sociales, valeurs et privilèges des générations précédentes. »

Ainsi, la jeunesse fascine et fait peur, elle est porteuse d'espoir de changement pour les uns, ou porteuse des germes d'une incitation au désordre, à la remise en cause des prérogatives des aînés. Il faut l'aider, la soutenir à insuffler les changements attendus dans la société, ou au contraire, la contrôler et l'inciter à se conformer et à reproduire les modèles des générations passées.

Le contexte dans lequel la jeunesse d'aujourd'hui doit s'émanciper, faire sa place, a considérablement changé. Cette jeunesse a une préoccupation majeure qui supprime toutes les autres : celle de l'emploi. Car l'emploi reste le principal vecteur d'une insertion durable dans la société, préalable

Photo : Les stagiaires de la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle (FAS)





presqu'incontournable à la réalisation d'un projet de vie, pour éventuellement fonder une famille, pour enfin quitter ses parents. Pourtant, là aussi, le discours dominant est celui de l'inadéquation des qualifications acquises aux exigences du marché de l'emploi. Pourtant, les jeunes n'ont jamais été aussi bien formés qu'aujourd'hui. Même à Bruxelles, le niveau d'éducation moyen est plus élevé qu'hier, mais reste sans effet sur le taux de chômage. Dans notre capitale, il y a deux fois plus de chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur que dans les deux autres régions, et ce malgré un bassin d'emploi très important.

L'idée selon laquelle le chômage des jeunes est essentiellement dû à un déficit de qualification a la peau dure. A la journée de synthèse du Labo Jeunes, Marion Englert a clairement démontré, chiffres à l'appui, que cette explication ne tenait pas pour Bruxelles qui connaît le taux de chômage des jeunes le plus élevé de Belgique. Accepter que les causes du chômage soient à rechercher davantage du côté de l'offre insuffisante d'emploi ou des conditions de travail et de rémunération, par exemple, implique un renversement de la responsabilité.

Nous retrouvons ce renversement de la responsabilité dans la récente Garantie pour la Jeunesse. Elle s'inscrit dans le premier article de la Recommandation européenne : « Veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte d'un emploi ou leur sortie de l'enseignement formel ». Cette recommandation implique une responsabilité institutionnelle forte et signifie clairement que la société doit d'abord et avant tout offrir à la jeunesse une réelle possibilité de s'insérer dans l'emploi avant de lui imputer les causes de ses éventuels échecs. Ce changement de paradigme est assez neuf, finalement, et n'a pas encore imprégné le discours des politiques, ni des médias, en général.

La société résisterait-elle à voir la jeunesse, non pas comme victime des effets délétères de la crise économique, mais comme une génération qui doit relever des défis importants et qui ne peut se reposer sur les modèles hérités de ses aînés ? Car considé-



Photo : Les stagiaires de la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle (FAS)

rer la jeunesse comme victime serait, d'un autre côté, pire que tout. Ce serait lui ôter sa capacité à changer le monde. Ce serait un refus de lui reconnaître sa propension à ne pas se soumettre aux dogmes établis et à afficher une saine résistance à des manières de faire et de penser qui peuvent et doivent évoluer.

Mais qu'advient-il si les jeunes continuent à fuir les opérateurs publics, ceux-là même qui auront en charge l'application de la Garantie pour la Jeunesse ? Qu'advient-il si au bout du processus d'accompagnement, les jeunes restent aussi nombreux sur le carreau ?

Y aurait-il enfin une véritable remise en question de la place des jeunes sur le marché du travail ? Rien n'est moins sûr. En fait, le pire qui puisse se présenter est que le chômage des jeunes baisse sensiblement, suffisamment pour que les politiques puissent s'en dédouaner le cas échéant, et par là-même remettre le focus sur une tranche des moins de 25 ans la plus éloignée de l'emploi, la stigmatisant encore davantage.

La garantie pour la Jeunesse n'est pas une garantie de voir la jeunesse autrement. Existe-t-il néanmoins d'autres leviers pour faire évoluer les mentalités et agir sur la transformation des représentations sociales de la jeunesse ? Oui, il en existe. A commencer par les médias qui ont le pouvoir de valoriser l'image des jeunes en mettant en avant leurs productions, en leur octroyant un espace d'expression. Les acteurs sociaux, ensuite, ont aussi un rôle majeur à jouer en changeant quand il le faut de posture à l'égard des jeunes. Que les institutions, celles en charge de l'emploi, de la formation et du traitement du chômage, comme celles en charge de l'enseignement et de l'éducation, aillent vers les jeunes, plutôt que d'attendre qu'ils aillent vers elles. Qu'elles fassent l'effort de remettre en question leurs pratiques et qu'elles cessent, une fois pour toute, d'exclure celles et ceux qui ne peuvent entrer dans le rang. Ce rang, celui d'une définition très étriquée de la réussite, est devenu parfois tellement étroit, que les jeunes sont de plus en plus nombreux à faire la file sur le trottoir. ]

## FORMATION AU MÉTIER D'ANIMATEURS EN ARTS DU SPECTACLE EN 1 AN

### Formation de 1 année complète

**Dates :** de septembre 2014 à septembre 2015

**Préformation :** 2 juin 2014 au 18 juillet 2014

**Horaire :** du lundi au vendredi de 9h à 17h

### Objectifs

En une année de formation professionnelle, former des animateurs compétents pour l'animation de groupe, l'animation d'activités d'expression et de création par le théâtre et par la vidéo.

### Public

Toute personne de plus de 18 ans pour qui la motivation s'allie aux aptitudes de base à l'apprentissage du métier d'animateur en arts du spectacle.

### Durée

1325 heures de formation réparties en : 1025 heures de formation plus 300 heures de formation pratique en terrains de stages.

La formation dure un an à temps plein en cours du jour, elle commence fin septembre 2014 pour se terminer début septembre 2015. Pour les personnes qui ne sont pas en possession du Certificat d'Études Secondaires Supérieures, la formation doit être précédée d'une préformation.

## Contenu

### La première partie de l'année

Les stagiaires acquièrent les connaissances de base en animation de groupe, animation théâtrale, animation vidéo et les pratiquent en groupe de formation.

Le stage probatoire (5 semaines) débute l'année par une découverte active des trois domaines d'apprentissage.

Des modules de formation à l'animation de groupe, au théâtre et à la vidéo se succèdent ensuite pour consolider les compétences et se perfectionner.

### La deuxième partie de l'année

Prise progressive d'autonomie et acquisition d'une expérience professionnelle. Elle alterne la formation de terrain et de nouveaux modules d'approfondissement.

### Remarques :

Pour les personnes qui ne sont pas en possession du Certificat d'Études Secondaires Supérieures, la formation doit être précédée d'une préformation spécifique à l'animation. Cette préformation est organisée par l'ASBL PROFORAL, elle dure 7 semaines. Renseignements au CFA.

### Méthodes

Les méthodes de formation proposées sont inspirées des méthodes actives et coopératives d'apprentissage. Elles mettent chaque fois que c'est possible les stagiaires en

situation d'approcher les contenus à acquérir par l'expérimentation ou la réalisation de projets. Un travail collectif d'analyse de l'expérience et de ses résultats avec l'aide des formateurs permet alors au groupe de se constituer les compétences utiles.

### Certification

Le Brevet d'Animateur en Arts du Spectacle atteste l'acquisition des aptitudes professionnelles dont a fait preuve un stagiaire par sa participation active et régulière à la formation et par l'aboutissement concret et satisfaisant des stages et projets.

Le Brevet d'Animateur de Centres de Vacances (BACV), avalisé par la Fédération Wallonie - Bruxelles, atteste de l'aptitude d'un stagiaire à l'animation de centres de vacances.



### Participation

La formation est gratuite pour les demandeurs d'emploi ne disposant pas du Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur.

Pour les autres, une participation aux frais de la formation est demandée.

Les frais d'inscription s'élèvent à 1.200 €.

Le paiement peut être étalé selon la formule suivante : un acompte de 500 € suivis de 100 € par mois.

Le prix ne doit pas faire obstacle à votre projet : en cas de difficultés, contactez-nous, nous chercherons ensemble une solution.

Pour s'inscrire il faut :

Participer à une séance d'information et à un entretien de sélection.

Avoir suivi avec succès une préformation pour les personnes ne disposant pas du Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur.

Avoir 18 ans au moins.

Renseignements et inscriptions pour une séance d'information : par téléphone au 02 / 511 25 86

## STAGE CINÉMA RÉSIDENTIEL DE 9 À 18 ANS

**Stage Cinéma résidentiel de 9 à 18 ans**

**Dates : du 3 au 10 juillet 2014 à Colipain en province de Brabant wallon**

**Réalise un court-métrage.** Le stage a pour objectif de te faire découvrir les étapes de la réalisation d'un film (écriture du scénario, découpage, cadrage, prise de son, tournage, montage...etc.) encadré par des professionnels de l'animation spécialisés dans le théâtre et le cinéma. Il te proposera d'être devant ou derrière la caméra, d'enrichir tes connaissances techniques et tes talents d'acteur. Ce projet est ouvert à tous, aucun pré-requis n'est nécessaire... On y participe et on apprend en s'amusant !



**Pratiquement ?** Ce stage est résidentiel, nous nous retrouverons donc ensemble, pendant plusieurs jours en été, dans un centre spécialement aménagé pour nous accueillir, à quelques pas d'un bois... Les chambres sont confortables et on y mange bien ! Il y a un animateur et une unité de tournage « pro » par groupe de 6 jeunes, toutes les conditions d'encadrement et de confort sont réunies pour que le stage se déroule à merveille !

**Et ensuite ?** Le dernier jour du stage, tes parents et amis sont invités à la projection des films. Chaque année, le CFA présente les meilleurs films à différents festivals de vidéo de jeunes. A plusieurs reprises des films ont remporté un prix. Le prochain sera peut-être le tien !

**Inscription au 02 / 511 25 86 ou sur notre site web : [www.cfaasbl.be](http://www.cfaasbl.be)**

## STAGES DE VACANCES POUR ENFANTS

**Comment cela se passe t-il ?**

Dans nos animations théâtrales et musicales, le jeu occupe une place essentielle : jeux avec le corps, l'oreille, la voix ou des instruments, jeux de rythme, jeux d'imitations, d'inventions ou de découvertes. Ces jeux permettent aux enfants d'être actifs et de vivre ensemble des moments de plaisir.

A partir de ces expériences, les enfants créeront un spectacle. Celui-ci sera présenté aux parents et amis le dernier jour du stage.

**Qui sont les animateurs ?**

Les animateurs sont tous détenteurs du Brevet d'Animateurs de Centres de Vacances et du Brevet de la Formation d'Animateurs en Arts du Spectacle. Ils sont donc spécialisés dans l'animation théâtre et vidéo.

**Inscription au 02 / 511 25 86 ou sur notre site web : [www.cfaasbl.be](http://www.cfaasbl.be)**

**Théâtre et Musique de 3 à 6 ans**

**Stage en 4 journées**

**du 1er au 4 juillet 2014 (de 9h à 16h00)**

**Création de spectacle pour les 7 à 12 ans**

**Stage en 5 journées**

**du 7 au 11 juillet 2014 (de 9h à 16h00)**



# Formations et Animations

## } Les devoirs, un jeu d'enfant !

Ce module vous propose des jeux d'intérieur, d'extérieur ou de plateau pour aider l'enfant à apprendre autrement.

Dates : les 28, 29 avril et 16 mai 2014

## } Animer des contes : toute une histoire !

Cette formation vous donnera l'occasion de découvrir des contes pour en faire ressortir les ingrédients indispensables et les utiliser à l'infini. Et pourquoi pas, donner vie aux cailloux du Petit Poucet, à la cafetière fissurée ou faire essayer les pantoufles de Cendrillon au Chat botté

Dates : les 5, 6 et 9 mai 2014

## } L'autorité : Poser des règles et développer la confiance

Etre animateur d'un groupe, c'est exercer une autorité.

Mais l'autorité, c'est naturel ou cela s'acquiert ? Comment trouver la sanction juste et efficace lorsqu'il y a transgression ? En équipe d'animateurs, on n'est pas toujours d'accord sur le respect du cadre : certains appliquent la règle à la lettre, d'autres jouent la souplesse... Quand il y a transgression, pas toujours simple d'appliquer la sanction prévue.

Ce module offre un espace d'échanges intensifs dans lequel ces différents thèmes seront abordés. Chaque animateur décide, perçoit et se porte garant d'un cadre en fonction de multiples critères : les membres du groupe perçoivent vite si l'animateur est cohérent et « ancré » face à la règle ou si lui-même est en questionnement par rapport au cadre.

Dates : les 12 et 13 mai 2014

## } Guitare et chansons

Lors de cette formation, nous apprendrons quelques accords simples pour accompagner un chant à la guitare (pour ceux et celles qui n'en ont jamais joué). Comment lancer et faire apprendre un chant et/ou un canon ? Comment travailler la voix ? (la position du corps, de la voix, la respiration).

Dates : les 13 mai et 13 juin 2014

### } Gestion d'équipe

Ennéagramme et pratique professionnelle.

Objectifs : élargir sa panoplie de comportements possibles dans la gestion d'équipe ; améliorer sa communication avec chacun des acteurs de son asbl ; susciter une dynamique d'équipe basée sur la motivation.

Dates : les 12, 13 et 19 mai 2014

### } Mieux se connaître pour mieux communiquer

La démarche offre des repères précis et efficaces pour mieux comprendre les besoins de chacun sur 4 axes importants de la vie d'un groupe : la prise de décision, le recueil des informations, la motivation et la gestion du temps et de l'espace.

Dates : les 4, 5 et 6 juin 2014

## Pour obtenir plus d'informations ou vous inscrire à l'un de nos modules :

Vous pouvez nous joindre au 02 / 511 25 86, vous pourrez obtenir notre brochure gratuitement.

## Visitez notre site Internet !

Outre la description de notre programme pour la saison 2014, vous pourrez aisément procéder en ligne à votre inscription aux formations de votre choix. Vous y trouverez également le CFAlien au format pdf. Chaque numéro se penche sur un thème spécifique dont les plus récents sont la jeunesse, l'animation, les écoles de devoirs, le théâtre-action, la création collective, la professionnalisation du métier d'animateur, l'animation vidéo...

En visitant notre site, profitez-en pour vous inscrire à notre lettre d'information mensuelle. Courte et directe, celle-ci vous tient au courant des prochaines activités du CFA.

## Une seule adresse :

[www.cfaasbl.be](http://www.cfaasbl.be)

## Réduction pour les animateurs socioculturels !

Les animateurs actifs dans le domaine socioculturel à titre professionnel ou volontaire bénéficient de réductions sur la plupart de nos formations. Profitez-en ! Lorsqu'il y a possibilité de réduction, le prix réduit est précédé d'un \*.

## Du « sur mesure » !

Le CFA est à votre écoute. Il sera le partenaire efficace de votre association pour toute une gamme de projets. N'hésitez pas à nous contacter.

## Ont collaboré à ce numéro :

Rédaction : Alain Scheuren, Lamia Kebbou, Madeleine Guyot et Vincent Roelandt.

Photos et illustrations : Thierry Bouüaert et le CFA.

Photo de couverture : CFA - Spectacle des stagiaires de la FAS.

Infographie : Derry

Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie - Bruxelles et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

